

## **Surcharge de dossiers**

Depuis la communautarisation des maisons de justice au 1<sup>er</sup> juillet 2014, la Fédération Wallonie-Bruxelles a vu la liste d'attente des dossiers en matières pénales s'allonger de manière considérable : de 568 dossiers en attente en 2013, la FWB est passée à 1319 dossiers en 2015. La Flandre ne fait pas mieux, passant de 875 dossiers en matières pénales en attente en 2013 à 2 184 en 2015.